

M. WHITE: Le jeune garçon qui veut suivre le cours de formation professionnelle doit posséder une certaine instruction.

L'hon. M. RALSTON: Pas plus avancée que celle que possèdent, en général les jeunes garçons de seize ou dix-sept ans; il s'agit simplement de l'instruction ordinaire acquise à l'école.

M. WHITE: J'espère que le ministre examinera la question parce que les règlements, à mon avis, sont une réelle cause de désavantages pour ces jeunes garçons.

Il y a quelques jours, dans ses remarques au sujet des unités de la réserve, le ministre a promis de nous dire comment ces unités sont réparties. Il nous a dit alors qu'elles se composent d'environ 70,000 hommes. J'ai demandé la répartition de ces hommes entre les unités de mitrailleurs, de fusiliers, d'artilleurs et autres. Nous n'avons pas encore obtenu ces détails, mais je constate, en lisant le livre bleu du mois d'avril de cette année, que le nombre de soldats de la réserve s'établit à peu près à 140,000. J'ai aussi sous les yeux un document déposé par le ministre de la Défense nationale, en date du 20 avril, et dont je devrai me servir, vu que je n'ai pas encore les détails demandés. On y voit les dépenses effectuées pour les troupes de réserve en 1940-1941 et 1941-1942. Ainsi, les soldes et allocations pour l'armée de réserve, en 1940-1941, représentent environ \$4,200,000 et pour 1941-1942, \$2,400,000, soit environ la moitié du montant dépensé l'année précédente. On pourrait en conclure que l'effectif de l'armée de réserve en 1941-1942 est à peu près la moitié de celui de la réserve de 1940-1941.

Il y a une couple de jours, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch) a appelé l'attention du ministre sur le fait que les sous-officiers doivent reprendre le rang de simple soldat avant leur départ à destination d'outre-mer.

Je sais fort bien que la question a plus d'un aspect, et que le commandant d'une unité en Angleterre cherche probablement à procurer de l'avancement à ses propres hommes qui ont servi dans le rang. Par ailleurs, ces sous-officiers qui ont servi plusieurs mois au Canada et y ont gagné leur grade, tiennent naturellement à ne pas perdre l'augmentation de solde qu'ils touchent comme sous-officiers. J'espère donc que le ministre pourra nous dire, avant que le comité lève sa séance, si ces hommes doivent continuer de redevenir simples soldats avant de s'embarquer pour outre-mer.

Quand il a été question, il y a quelques jours, du degré d'instruction requis pour devenir officier, le ministre a déclaré que l'on

avait établi comme standard l'immatriculation junior. Il m'a semblé, sur le moment, que le ministre avait l'impression que je m'opposais à ce que des personnes qui ne possèdent pas ce degré d'instruction deviennent officiers. Or je cherchais à lui signaler, au contraire, qu'il y a des centaines de soldats et de sous-officiers aujourd'hui qui feraient de très bons officiers, bien qu'ils ne possèdent pas le certificat d'immatriculation junior. Je songe en particulier à deux soldats de mon unité qui n'ont jamais dépassé l'école élémentaire. Traversés en Angleterre en 1939 avec le grade de sergent, on les recommanda pour le grade d'officier à peu près un an plus tard. Ils suivirent des cours particuliers dans une école anglaise et devinrent deux des meilleurs officiers de l'unité. Un d'entre eux est revenu au Canada où il dirige une classe d'entraînement moderne fort avancé. Il doit s'en trouver des centaines d'autres dans la même situation. Le ministre peut-il dire au comité si l'on a pris les mesures voulues pour que cette restriction de l'immatriculation junior ne serve pas à écarter des soldats et sous-officiers qui ont, à part celle-là, toutes les qualités requises pour faire d'excellents officiers?

Juste avant l'ajournement pour le congé de Pâques, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Edwards) a mentionné l'état dans lequel se trouvent les bureaux de recrutement. Je ne mentionnerai aucun de ces bureaux en particulier, mais je me joins à l'honorable député de Calgary-Ouest et proteste contre l'état dans lequel se trouvent ces bureaux.

L'hon. M. RALSTON: On y a vu. La situation a changé du tout au tout.

M. WHITE: J'allais dire que quelques-uns de ces bureaux de recrutement sont dans un état déplorable. J'ajouterais que plusieurs des recrues ne sont pas acceptées dans l'armée le jour où elles se présentent à l'enrôlement. Il ne faut pas dire à une recrue de revenir le lendemain ou dans l'après-midi. Il suffit de causer avec ces hommes pour constater que la plupart manquent d'argent ou en ont très peu, et deux ou trois repas de plus, et une nuit à l'hôtel font toute la différence du monde. Rien ne désespère davantage la jeune recrue qui a le courage de vouloir s'enrôler que de se faire dire par le sergent de semaine, parfois d'un ton bourru et brusque: "Vous devez revenir demain; le médecin militaire ne peut plus recevoir personne aujourd'hui." J'apprends avec infiniment de plaisir du ministre qu'on a apporté remède à cet état de choses.

Il y a quelques jours, quand j'ai demandé au ministre des renseignements sur le programme suivi au camp Borden, il a accepté de consigner le document au hansard. Je n'ai